

KIWANIS CLUB MONTPELLIER

KIE 106-KI 7924

KIWANIS INTERNATIONAL EUROPE DISTRICT FRANCE-MONACO



Association loi de 1901 n° 0343005347 en Préfecture de l'Hérault
Réunions les 1er et 3e jeudi du mois à 19 heures 30

Hôtel Océania

3 rue Clos René, 34000 Montpellier

Tel: 04 6712 3232/02



SERVIR LES ENFANTS DU MONDE

SERVIR LES ENFANTS DU MONDE

SERVIR LES ENFANTS DU MONDE

PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER
<p>Christian Rivière 1340 avenue des Orchidées 34980 St Clément de Rivière Tel : 06 8207 1250 christian.riviere123@orange.fr</p>	<p>Pierre Garcin 5 allée des Muriers 34790 Grabels Tel : 06 0735 0392 p.garcin-sofi@orange.fr</p>	<p>Patrick Maurel 195 Chemin de Clapiers 34730 Saint Vincent de Barb. Tel : 04 6759 6604 patrick.maurel@inserm.fr</p>	<p>André Torquebiau 3 rue Doria 34000 Montpellier Tel : 04 6757 5001 andre.torquebiau@orange.fr</p>

<http://kiwanismontpellier.fr>

MEMBRES	CONJOINTS	P	E	Kiwanigramme N°15 du 5 juin 2014
Aubry Jean-Claude	Suzanne	1		<p>Agenda du club</p> <p>Prochaines réunions: 18-20 juin: voyage en Pays Catalan 3 juillet réunion mixte, Auberge du Lac, Le Puech</p> <p>Vie de la région et du district: Si vous souhaitez les consulter, je tiens à votre disposition les Kiwanigrammes émanant des autres clubs de la région.</p>
Banuls Paul	Ariane			
Barbaste Michel	Marie-Christine			
Bassères François	Josette	1		
Calvet Gérard	Yvonne	1		
Canino François	Anne-Marie	1		
Capela Jean	Anne			
Coué François	Roselyne	1		
Decor Yves	Régine			
Delsol Alain	Michèle			
Dumas Robert	Lilou	1		
Fontez Henri	Soussou			
Garcin Pierre	Liliane	1		
Guy Francis	Séverine	1		
Maurel Patrick	Genviève	1		
Molinier Roger	Annie		E	
Palpacuer Bernard	Claude	1		
Puech Roger-Charles	Régine			
Roussel Philippe	Irène	1		
Solive Marcel	Aimée			
Soubrier Jean-Claude		1		
Torquebiau André	Christine	1		
Total membres (15/22: 68%)		13		
Invités		3		
Total		16		

Pierre Garcin ouvre la séance en présentant nos invités, Messieurs Philippe Jais (secrétaire de l'AEPAPE-34, **Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat**) et Claude Le Merrer (Secrétaire National de la fédération des AEPAPE de la région). Pierre salut également la présence parmi nous de Robert Alrich.

L'engagement de notre club au côté des pupilles de l'Etat est une de nos actions historiques (notre club a aidé plus de 20 enfants pupilles) et il était normal de recevoir les représentants de l'AEPAPE.

Exposé de Monsieur Le Merrer

(Préparé à partir des notes qu'il m'a fournies)

Peu de clubs services participent à l'accompagnement de nos jeunes. Il est donc important pour moi, représentant fédéral, de rencontrer des partenaires qui soutiennent nos associations. Au travers des diverses Assemblées Générales de ce département auxquelles j'ai pu participer, je sais que vous êtes très impliqués.

Notre mouvement n'est pas à comparer aux multiples associations de votre département. Les AEPAPE, reconnues dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, participent à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises à la protection de l'enfance. Cette mission, inscrite dans la loi de 2002 qui précise toute la place qui doit être faite aux "Usagers des Services", est renforcée par la loi de 2007.

Aujourd'hui les Pupilles d'Etat sont au nombre de 2400-2500 en France. Mais plus de 22000 enfants sont pris en charge par l'ASE (**Aide Sociale à l'Enfance**). Cependant, 40% des SDF que nous croisons dans nos rues sont des anciens de l'ASE. Méconnaître ou ignorer ces situations revient à s'exposer à l'effet retour d'autres dépenses d'action sociale bien plus coûteuses avec le risque de provoquer des phénomènes de "reproduction de situations" d'enfants en danger que nul ne peut ignorer.

Si j'ai commencé ainsi mon intervention c'est bien pour signifier que toutes les AEPAPes ne sont pas considérées de la même manière par les autorités de leur département. Au titre de la prise en charge des jeunes majeurs, il existe des disparités notoires et qui plus est des prises en charges bien différentes selon des critères arbitrairement décidés en Assemblée Départementale. Certes, les élus ont tous les pouvoirs décisionnaires, tant en matière d'orientation de leur politique sociale qu'en terme de distribution de subventions accordées aux associations en tout genre. Certes, la loi n'impose pas la prise en charge des jeunes majeurs de 18 à 21 ans (voire à 25 ans !). Mais la place stratégique de l'AEPAPE, qui est une pièce du dispositif de la protection de l'enfance légalement reconnue, ne peut être ignorée, remise en cause ou fragilisée par le refus de favoriser le contact avec les jeunes en situation de réussite qui pourraient devenir des acteurs efficaces. Pas plus que ne doivent être mises en concurrence en terme de subventions une AEPAPE avec les associations culturelles ou sportives lorsque ces dernières soient également utiles au développement social de la jeunesse.

Nous ne comprenons pas cette réserve à l'égard des AEPAPes alors que les mouvements associatifs sont reconnus comme des acteurs nécessaires dans bien d'autres domaines. Fragiliser nos AEPAPes tant sur le plan humain que financier, laisserait à penser que l'existence d'une représentation efficace des usagers ne serait pas souhaitée par les instances du département ou des services de la protection de l'enfance. La garantie jeune ne peut être un moyen subsidiaire sauf à supposer que les jeunes de la protection de l'enfance n'auraient aucune formation, ni projet, ni éducation à la sortie de leur prise en charge pour pouvoir y avoir droit. Les conditions de logement et surtout de recherche pour ces jeunes constitue une galère continue: pas de personne morale pour cautionner un logement privé, liste d'attente interminable pour les logements sociaux peu ou pas adaptés aux jeunes majeurs. Permettre de prendre en main à partir de 16 ans ces jeunes pour éviter les ruptures, est une évidence. Les accompagner dans le cadre de leurs cursus scolaire, qu'il soit constitué d'études en apprentissage ou en Université est également une priorité. L'essentiel est d'admettre

que le droit à l'échec pour ces jeunes doit être pris en compte et que les retards de quelques années en matière de scolarité par rapport à des enfants sans histoires de ruptures ou d'abandons doivent être compensés en moyens et en temps.

Nous préconisons une extension des compétences du "Conseil de famille des pupilles" en le transformant en "Conseil départemental de famille des mineurs protégés". Pour notre fédération, il n'y a pas lieu de continuer à tergiverser. Décider de régler cette difficulté, c'est se positionner dans une logique, non seulement d'aide à l'insertion mais aussi dans celle d'une logique de lutte contre l'exclusion comme cela a été si bien rapporté lors des travaux de la Conférence Nationale Contre la Pauvreté et pour l'exclusion sociale les 11 et 12 décembre 2012. Ces travaux font l'objet actuellement de groupes de travail où notre fédération participe en siégeant au COPIL auprès des représentants du Ministère des Affaires Sociales, de l'ADF et des Conseils généraux. Pour nous, il est clair que l'équité des chances résiderait dans un droit spécifique en complément des mesures de droit commun.

A l'évidence, au titre de l'égalité républicaine on sait faire des exceptions sur les sujets qui sont porteurs d'intérêts particuliers quand on le veut. Il faut que les Conseils Généraux et les services de l'ASE donnent un sens à ces droits d'exception dont ont besoin les jeunes au sortir des services de l'ASE pour se construire et moins subir la crise continue que certains connaissent bien avant celle dont on parle tant.

Deux mots sur le projet de "Loi Famille" qui a fait l'actualité du dernier trimestre 2013. Elle intéresse notre fédération sur des thèmes qui croisent les souhaits d'évolution de la protection de l'enfance, défendus par nous depuis longtemps. Nous avons produit une contribution écrite sur les sujets liés à l'adoption et son évolution, sur la médiation familiale et les contrats de co-parentalité, sur les nouveaux droits pour les enfants et enfin sur la filiation et l'accès à la connaissance des origines personnelles. Le projet de loi est retiré mais certaines de ses dispositions devraient faire l'objet de lois séparées. Nous le souhaitons notamment pour deux sujets particuliers: "le délaissement des enfants" et "le droit à la connaissance de ses origines". Sur ce dernier point nous proposons la transformation de "l'accouchement au secret" par "la garantie de l'accouchement dans la discrétion avec recueil de l'identité". Nous restons radicalement opposés aux dispositions législatives actuelles qui permettent aux mères de naissance de s'opposer à toutes démarches de révélation de leur identité après leur décès. La loi privilégie la mort sur le vivant et condamne tout enfant, même adulte, à "ne rester l'enfant de personne". Sur l'accompagnement des familles, nous continuons à proposer la création d'un service d'aide à la parentalité différencié du service d'aide à l'enfance.

La pré-majorité à 16 ans : Nous nous sommes positionnés contre le projet compte tenu des conséquences qui pourraient en découler. Notamment les adultes pourraient se sentir dédouanés de l'éducation de leur enfant dès cet âge, avec le risque d'induire dans la pensée des adolescents que dès 16 ans on pourrait s'émanciper de la tutelle des adultes. Devrons-nous combattre demain l'émancipation anticipée des jeunes de l'ASE dès 16 ans que cette supposée évolution pourrait induire, alors que nous plaidons pour une prolongation de l'aide au delà de 21 ans pour une équité des chances de réussite ?

Adoption et stabilité des parcours : La stabilité des parcours en protection de l'enfance est une vraie préoccupation, mais de là à imaginer que la solution pourrait se trouver dans la facilitation de l'adoption simple pour, nous a-t-on dit faciliter l'adoption dans le cadre des nouvelles parentalités, nous semble par principe méconnaître les besoins de stabilité des enfants au sein de leur famille d'accueil.

Il n'y a pas de droit à l'enfant pour une famille. Mais le droit à une famille pour un enfant.

Sujet liés à la procréation. La PMA (Procréation Médicalement Assistée) et la GPA (Gestation Pour Autrui) n'étaient pas inscrites dans le projet de loi, mais nous réaffirmons notre opposition la plus totale à la GPA dont nul ne peut feindre d'ignorer que cela peut, en situation économique tendue, constituer un mode de revenu pour de jeunes femmes en difficulté parmi lesquelles on retrouvera facilement les jeunes adolescentes

de l'ASE. Nous craignons que ce soit une porte ouverte et masquée à des pratiques qui nous porteraient plus d'un siècle en arrière.

Vous pouvez mesurer combien notre fédération reste mobilisée sur tous ces sujets porteurs et moteurs d'une dynamique de protection de l'enfance. Mais sans vous, notre combat resterait vain et inefficace. Toutes ces démarches s'inscrivent dans notre volonté de faciliter l'action de nos associations départementales et de permettre à leurs adhérents effectifs ou adhérents de fait encore dans les services, de bénéficier des chances les plus ouvertes de réussite dans leur intégration sociale et dans l'équilibre de leur vie personnelle, en trouvant auprès des plus anciens, leurs pairs plus avancés dans la vie, les éléments indispensables que l'appartenance à une famille peut apporter.

Face aux divergences de traitement d'un département à l'autre, **nous souhaitons également un pilotage national clairement identifié de la protection de l'enfance afin d'éviter autant de politiques sociales pour les enfants qu'il y a de départements.** Nous émettons également les plus vives réserves quant à une **dilution des services de protection de l'enfance au sein des communes, voir des futures métropoles.** Enfin pour terminer, vous ne devez pas vous poser la question au sein de vos association : **Que peux nous apporter notre association ? Mais que pouvons-nous apporter aux usagers que nous représentons dans nos associations ?**

Compte rendu sur le congrès de Poitiers (8-11 mai 2014)

François Coué et moi (accompagnés de nos épouses Roselyne et Geneviève) représentons le club.

C'était ma première participation à un congrès du Kiwanis France Monaco, impeccablement organisé sur le site du Futuroscope. Je dois dire que j'y ai beaucoup appris sur les clubs, l'esprit Kiwanien et apprécié l'enthousiasme général. Je désirerais conseiller fortement à tous ceux d'entre nous qui ne l'ont pas encore fait de participer aux futures éditions de ce congrès annuel. Tous les clubs de notre Division 955 étaient représentés et ce fut l'occasion de discuter avec nos collègues et amis.

Cette année un forum des associations et autres organismes bénéficiaires et partenaires des actions des clubs du district était organisé durant tout l'après midi du vendredi 9. La Fondation Maladies Rares que, comme vous le savez, j'ai décidé de soutenir pour certaines de nos futures actions, était représentée par Monsieur Nicolas Jan, responsable Grand Ouest.

La journée du samedi 10 était consacrée à l'Assemblée Générale et a comporté 34 séances, incluant les allocutions du responsable du protocole Jacky Vauchel, du président du Congrès Jean-Michel Gibaud, du président elect du Kiwanis International John Button, du Lieutenant Gouverneur Jean-Michel Rieter, du past-président Pierre Bourgoïn, de la présidente de la Fédération Européenne du Kiwanis International Marie-Jeanne Boutroy, du président elect de la Fédération Européenne du Kiwanis International Vincent Salembier, du Gouverneur Belgique Luxembourg Alain Borguet, et de la représentante du Kiwanis Roumanie Gabriela Popa-Tolontan. Suivaient les séances consacrées aux commissions des élections, aux multiples (et redondants) rapports financiers, et aux présentations des candidats au poste de Gouverneur 2014-15, Jean-Bernard Goin et Joseph Maticot. Dans son discours programme Eliane Ott-Sheffer, Gouverneur pour 2014-15, a précisé les trois points principaux de son action: le développement, Eliminate et le Centenaire du Kiwanis. Après les votes, nous avons pu entendre diverses interventions sur les Pompiers Solidaires (interventions dans les pays du tiers monde), Eliminate, l'Illettrisme, et enfin sur le prochain congrès 2014-15 de Colmar. Le Gouverneur Elect 2015-16 sera Jean-Bernard Goin.

Retenons les points suivants au niveau des statuts et règlements (voir le Magazine Hors Série N°8-Mai 2014):

- Amendement N°1: relatif à l'adhésion de la **Fondation Kiwanis France Entraide Josette Celhay** à la Fondation de France
- Amendement N°2: relatif à la désignation d'un **suppléant au contrôleur de gestion** par élection (proposé par le club de Dijon)
- Enfin certains clubs ont fait savoir qu'ils souhaitaient que le Kiwanis soit reconnu d'**utilité publique** afin de recevoir legs et donations. L'assemblée générale du 10 mai 2014 a donné tout pouvoir à JM Rieter afin d'entreprendre les démarches nécessaires.

Enfin, au niveau de notre Division, le prochain Lieutenant Gouverneur sera Marie-Claude Perrin, assistée de Jean Perrin trésorier, Jean-Pierre Vieuille secrétaire. Jean Perrin remplira également la nouvelle fonction de "Responsable Développement".

Le vendredi soir nous avons participé au dîner de l'amitié. Quelle a été notre surprise de voir débarquer le président François Hollande à la fin de repas, se déplaçant de table en table, serrant des mains, discourant avec les convives !



*François Hollande à la fin du dîner de l'amitié
(photo de Frédérique Montfort du club de Colmar Schweitzer)*

Rappels de Patrick Maurel

- Excuses de Roger Molinier
- Divers messages de condoléance me sont arrivés des clubs de la région pour Robert Bouvier, de la part de: Philippe Delahaye, Lieutenant Gouverneur au nom de la région, Paul Benichou au nom du club de Perpignan, Micaela Bribes, Marie-Claude Perrin et Patrick Ferré au nom de Montpellier Jacques d'Aragon, Jacky Trentinella au nom du club de Sète, Bruno Bouvier au nom du club du Golfe du lion, et enfin Agnès Lescaut au nom du bureau du Gouverneur. Nous les en remercions très sincèrement.
- Mme Lehors qui dirigeait l'hôtel Océania et repartie sur Nantes. Elle nous a adressé un message d'amitié. Elle est remplacée par Monsieur Boccone qui est d'ailleurs venu se présenter durant la réunion.
- Les lettres de remerciements ont été envoyées aux sponsors qui nous ont soutenu pour le Trophée de Golf.
- Le spectacle avec Michel Galabru, une pièce de Jean Giono, «Jofroi», truculente fresque provençale sur le devenir des arbres d'un verger, et dont Marcel Pagnol a réalisé un film en 1934, se tiendra le lundi 13 octobre au Devevou. Notez bien cette date sur vos agendas et il va falloir commencer à lancer des invitations. Nous y reviendrons largement dans les réunions futures.
- Listing sympathisants du club: merci de m'adresser par email les adresses (email) de vos amis et connaissances qui pourraient assister/participer à nos actions.

PM

15/06/2014